## BILLS-Suite.

M. Maclean—Les Etats-Unis vont mettre la main sur le Grand Tronc et le Grand Tronc Pacifique, c'est aussi certain que le soleil existe—3188; le gouvernement devrait acheter le Grand Tronc; pour \$50,000,000 on pourrait aujourd'hui acquérir le capital-actions du G.T.R.—3192.

Hon. Sifton-On sait très bien que le gouvernement aurait préféré que le contrat fût resté tel qu'il avait été signé primitivement—3177; le Grand-Tronc se porte garant sur \$25,000,000 d'obligations représentant le quart du coût du chemin, obligations portant 2e hypothèque, si l'entreprise ne réussit pas, il ne sera pas débarrassé de cette obligation, il lui faudra payer, voilà où est son intérêt que l'entreprise soit menée à bonne fin et soit payante-3178; les grandes dépenses commenceront avec l'exploitation-3179; c'est le Grand-Tronc qui devra fournir cet argent, le Grand-Tronc-Pacifique n'aura pas de crédit, il ne pourra placer ses obligations que par le secours du Grand-Tronc-3179 : le Grand-Tronc a déjà fourni les \$5,000,000 de dépôt-3179; les transports de l'ouest iront de Winnipeg à Québec par le Grand-Tronc-Pacifique, plutôt que de Winnipeg à l'ancienne ligne du Grand-Tronc parce que la nouvelle ligne sera meilleure et meilleur marché-3182; on ne peut pas prétendre que le Grand-Tronc porteur d'obligations et d'actions aura intérêt à mettre le Grand-Tronc-Pacifique en faillite—3182; si le gouvernement devait recevoir 3 actions contre le G.T.R., une, celui-ci dirait presentent et l'or carreit un chemin de formatique de l'actions de l'action nez tout et l'on aurait un chemin de fer régi par l'Etat, ce que nous ne voulons pas-3183.

Amendement Bell rejeté-3192.

Article 3, adopté-3192.

Discussion générale, en comité-3192.

M. Roche (W. J.)—Propose en amendement au Bill que la section des prairies soit commencée immédiatement et terminée dans le délai de quatre ans—3198; on ne nous donne comme garantie de la prompte construction que l'intérêt égoïste de la compagnie—3193; toute la droite a demandé la construction immédiate— 3195; dans tout le reste du contrat la section des prairies et celle des montagnes sont traitées séparément—3196.

Hon. Fitzpatrick—Le gouvernement tient que la construction de la ligne de Winnipeg au Pacifique se fasse en un bloc, aussi ne veut-il pas faire de distinction dans les conditions, c'est la seule façon d'engager la compagnie à compléter le tout avant le délai fixé—5198.

M. Oliver—L'opposition qui jusqu'alors prétendait qu'il n'y avait pas besoin de précipiter la construction est bien pressée maintenant—3212; ce qui s'est fait pour le succès de cette entreprise s'est fait en dépit des députés conservateurs, ceux de l'ouest comme les autres—3214; ce sont les retards de la session et la morte saison dans laquelle le contrat a été signé l'année dernière qui ont empêché de le mettre à exécution tel quel—3214; on veut faire le même jeu cette année, pour sauver encore le Pacifique Canadien—2214.

## BILLS-Suite.

M. Maclean—Le meilleur moyen de venir en aide à l'ouest serait d'avoir le courage de forcer le Pacifique à montrer ses livres —3205; le Transcontinental n'est pas la solution du problème des transports. Ce sera un monument élevé à M. Laurier, et voilà tout—3208; le gouvernement pourrait louer le Grand Tronc pour 99 ans à \$1 de loyer par année à condition de prendre charge de toutes ses obligations—3229; MM. Hays et Shaughnessey travaillent dans l'intérêt des Américains—3231.

M. Scott—Le premier effet de l'adoption de l'amendement serait de retarder tous les travaux d'un an ; il faudrait renvoyer le contrat en Europe pour être ratifié—3223.

Amendement rejeté-3236.

Article 4 laissé en suspens-3237.

Articles 5 et 6 adoptés-3238.

Article 7, obligation pour le G.T.R. de garantir les obligations du G.T.P. pour l'achèvement de la ligne de l'Ouest et de prendre \$24,900,000 d'actions du G.T.P., en comité—3239.

M. Alcorn—Propose en amendement que ni le G.T.R. ni le G.T.P. ne devront faire d'effort pour détourner le trafic des ports canadiens, sinon le gouvernement ne sera pas tenu à ses obligations—3244; article du "Boston Advertiser" disant que la Nouvelle-Angleterre n'est pas alarmée—3242.

Hon. Fitzpatrick—Le Grand Tronc détiendra la majorité des actions du G.T.P. qu'il aura payées. y a-t-il du bon sens à dire qu'il voudra le ruiner—3245.

Amendement rejeté-3246.

M. Clancy—Propose en amendement que le gouvernement ait le droit d'inspecter les livres de la Compagnie du Grand Tronc—3246; le Grand Tronc est le maître du Grand Tronc Pacifique, il peut mettre à son gré celui-ci hors d'état de payer le loyer et les intérêts pour le forcer à mettre à effet la garantie du gouvernement ou obtenir les délais prévus—3247.

Hon. Fitzpatrick—L'inspection des livres est prévue par l'acte spécial du G.T.P. et aussi par l'acte général des chemins de fer—3249; un arrangement pour la répartition des profits ne peut pas se conclure entre le G.T.R. et le G.T.P. sans l'intervention de la commission des chemins de fer—3252; chacune des lignes est obligée de soumettre ses tarifs à la commission—3253.

Amendement rejeté-3258.

M. Blain—Propose en amendement que nonobstant toute disposition du contrat nouveau le montant de l'intérêt que le gouvernement devra payer pour les sept ans
ne devra pas dépasser ce qu'il était d'après le premier arrangement—3262; les
changements introduits comportent une
augmentation de 6 millions de dollars
dans l'intérêt à payer par le gouvernement, qu'est-ce que le Grand Tronc Pacifique donne de plus?—3264; le gouvernement ne remplit pas son, devoir en n'obligeant pas le ministre des Chemins de
fer à donner lui-même des explications
sur les changements introduits dans le
contrat primitif—3265.